

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°101

Juin 2009



COMMUNIQUE DE LA CSSF

■ CONSEIL DE LA CSSF

M. Etienne REUTER, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances a été nommé président du Conseil de la CSSF. Les organes dirigeants de la CSSF se présentent désormais comme suit :

Le Conseil

Président	Etienne REUTER	Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances
Vice-président	Gaston REINESCH	Administrateur Général, Ministère des Finances
Membres	Rafik FISCHER	Membre du Conseil d'administration de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement
	Jean FUCHS	Président de l'Association Luxembourgeoise des Professionnels du Patrimoine
	Jean MEYER	Président de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg
	Claude WIRION	Membre du Comité de Direction du Commissariat aux Assurances
Secrétaire	Danielle Mander	

La Direction

Directeur général	Jean GUILL
Directeurs	Simone DELCOURT, Andrée BILLON, Claude SIMON

STATISTIQUES

■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 30 avril 2009 en baisse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 875,496 milliards au 30 avril 2009 par rapport à EUR 877,345 milliards au 31 mars 2009, soit une baisse de 0,21%.

Suite à la fusion de Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Frankfurt (Allemagne), succursale de Luxembourg avec Commerzbank AG, Francfort (Allemagne), Zweigniederlassung Luxemburg et la fermeture de EVLI Bank Plc, succursale de Luxembourg, le nombre de banques inscrites sur la liste officielle s'élève à 149 unités au 31 mai 2009.

■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

En vertu de la circulaire CSSF 08/369 du 31 juillet 2008, les PSF doivent utiliser avec effet au 30 septembre 2008 de nouveaux canaux de transmission sécurisés pour la communication de leurs informations financières et statistiques à destination de la CSSF.

Malgré les efforts entrepris par tous les acteurs concernés dans le cadre du changement de mode de transmission du reporting prudentiel, un certain retard n'a pas pu être évité dans la communication des statistiques au 31 mars 2009 ; les données en question sont désormais disponibles et publiées, ensemble avec les données au 30 avril 2009.

Légère diminution de la somme des bilans ainsi que du personnel de l'ensemble des PSF au 31 mars 2009

Suivant les données provisoires établies au 31 mars 2009, la somme des bilans de l'ensemble des PSF (266 entités en activité) se chiffre à EUR 64,206 milliards contre EUR 64,548 milliards au 28 février 2009 (264 entreprises en activité), soit une diminution sur un mois de 0,53% et contre EUR 100,175 milliards au mois de mars de l'année précédente (233 entreprises en activité), ce qui équivaut à une diminution de 35,91% sur une période d'une année.

Cette baisse importante de la somme des bilans des PSF entre les mois de mars 2009 et de mars 2008 est essentiellement attribuable à la réduction du volume d'activité d'un acteur agréé en tant que professionnel effectuant du prêt de titres.

Le personnel employé auprès des PSF est passé de 13.605 au 31 décembre 2008 (257 entreprises en activité) à 13.434 unités au 31 mars 2009 (266 entités agréées), soit une diminution de 171 unités au cours du premier trimestre 2009.

Cette diminution résulte en grande partie d'une réduction importante des effectifs auprès de plusieurs PSF de support, agréés au titre d'agents de communication à la clientèle ; une évolution négative qui a cependant pu être atténuée partiellement par les entités nouvellement inscrites sur le tableau officiel des PSF pendant le premier trimestre 2009 et dans une moindre mesure aussi par une augmentation de l'emploi au niveau de certains des PSF déjà actifs avant 2008 (PSF de support et plus faiblement les PSF traditionnels).

Le résultat net provisoire pour l'ensemble des 266 entreprises en activité à la fin du premier trimestre 2009 s'élève à EUR 386,11 millions contre EUR 192,02 millions au 28 février 2009.

Vu sur une période de douze mois, le résultat net provisoire pour l'ensemble des PSF a quadruplé en passant d'EUR 92,75 millions au 31 mars 2008 (203 entités actives) à EUR 386,11 millions au 31 mars 2009 (266 entités en activité).

Cette hausse notable du résultat net global de l'ensemble des PSF entre les mois de mars 2008 et de mars 2009 est à attribuer surtout à une entité de taille importante nouvellement agréée au cours de l'année 2008 au titre de professionnel effectuant des opérations de prêts.

Diminution importante de la somme des bilans de l'ensemble des PSF au 30 avril 2009

Au 30 avril 2009, la somme des bilans de l'ensemble des PSF (265 entités en activité) s'est élevée à EUR 26,166 milliards contre EUR 64,206 milliards au 31 mars 2009 (266 entreprises en activité), soit une réduction de 59,25 % sur une période d'un mois.

Cette évolution est due au fait que la société Lehman Brothers Luxembourg S.A, agréée au titre de professionnel effectuant du prêt de titres a été mise en liquidation judiciaire au 1^{er} avril 2009 et, en conséquence, retirée de la liste officielle des PSF à partir de cette date.

Le résultat net provisoire pour l'ensemble des 265 entreprises en activité à la fin du mois d'avril 2009 s'élève à EUR 539,76 millions contre EUR 386,11 millions au 31 mars 2009.

STATISTIQUES

■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Agrément de deux nouvelles sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR)

Depuis la publication de la dernière Newsletter, deux nouvelles SICAR ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR).

Le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 221 unités au 12 juin 2009.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'est élevé à 23 unités au 31 mai 2009.

Au 31 mai 2009, 13 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) ont été inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

Le nombre des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005 s'est élevé à 12 au 31 mai 2009.

REGLEMENTATION NATIONALE

Circulaire CSSF 09/403 sur la saine gestion du risque de liquidité et modifiant la circulaire CSSF 07/301

La circulaire CSSF 09/403 a pour objet de transposer dans la réglementation nationale les recommandations du Comité Européen des Contrôleurs Bancaires (CEBS) en matière de saine gestion du risque de liquidité. Elle a également pour objet de modifier la circulaire CSSF 07/301 (circulaire ICAAP) afin de préciser que la saine gestion des risques des établissements repose également sur l'adéquation de leur situation de liquidité.

Les recommandations du CEBS transposées par cette circulaire répondent en particulier aux faiblesses observées en matière de gestion des risques de liquidité des établissements durant la récente crise financière. L'annexe technique revient sur les principales nouveautés et points d'attention pour la place financière dont en particulier :

- le rôle et les responsabilités du conseil d'administration et de la direction autorisée en matière de saine gestion du risque de liquidité ;
- la réalisation régulière de tests d'endurance en matière de risque de liquidité ;
- l'existence d'une procédure de gestion de crise de liquidité ;
- le maintien de réserves adéquates de liquidité, composées d'espèces et d'actifs disponibles et liquides afin de faire face à des situations de crise de liquidité ;
- l'existence d'une capacité propre à gérer les risques de liquidité en local.

La circulaire est suivie de deux annexes reprenant les recommandations du CEBS en matière de saine gestion du risque de liquidité. L'annexe 1 couvre les recommandations à l'égard des établissements et l'annexe 2 celles qui sont applicables au processus de surveillance prudentielle en matière de liquidités.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

Publication d'un document de consultation du CEBS concernant le nouveau régime des grands risques

Le CEBS (Committee of European Banking Supervisors) a publié en date du 12 juin 2009 un document de consultation publique sur les lignes directrices qu'il compte émettre fin 2009 concernant le nouveau régime des grands risques. Ces lignes directrices, qui se basent sur la version modifiée de la directive 2006/48/CE, concernent essentiellement les trois domaines suivants :

- La définition de la notion de « groupe de clients liés ». Celle-ci sera étendue par la nouvelle directive. Les lignes directrices visent à assurer une approche harmonisée en la matière à travers l'Union européenne.
- Le calcul de la valeur exposée au risque dans le cas de produits structurés avec actifs sous-jacents, y compris les OPCVM. Le CEBS favorise une approche de *look through* pour ces produits. Des approches alternatives sont proposées aux établissements ayant des connaissances moins approfondies des actifs sous-jacents, toutefois, le manque de transparence y sera compensé par un traitement plus conservateur.
- La notification des grands risques (reporting). Le CEBS a été chargé d'élaborer un schéma de reporting harmonisé à travers l'Union européenne qui est destiné à être incorporé dans le COREP (Common Reporting).

Ces lignes directrices auront un impact sur la manière dont les établissements de crédit et les entreprises d'investissement devront aborder à l'avenir l'identification, le contrôle, la gestion et le reporting de leurs grands risques.

La consultation publique sera ouverte jusqu'au 11 septembre 2009. Le document de consultation est disponible sur le site Internet du CEBS sous <http://www.cebs.org/Publications/Consultation-Papers/All-consultations/CP21-CP30/CP26.aspx>.

Une audition publique (public hearing) aura lieu dans les locaux du CEBS à Londres en date du 7 septembre 2009.

SANCTIONS

Sanctions à l'égard de deux établissements surveillés

Conformément à l'article 63 de la loi modifiée du 5 avril 1993, la CSSF a sanctionné les dirigeants de deux établissements surveillés d'une amende d'ordre pour refus de respect du délai imparti en matière de remise des états financiers, sans motif valable.

Communiqué de presse du 27 mai 2009

En date du 25 février 2009, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») avait enjoint à UBS (Luxembourg) SA («UBSL») de mettre en place, endéans les trois mois, l'infrastructure nécessaire, c'est-à-dire les moyens humains et techniques suffisants et les règles internes nécessaires, pour accomplir l'ensemble des tâches liées à sa fonction de banque dépositaire d'OPC luxembourgeois conformément à la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et à la Circulaire IML 91/75, et d'en fournir les preuves et garanties.

Par courrier daté du 25 mai 2009, après plusieurs mises à jour d'un projet, UBSL a remis à la CSSF un rapport final détaillé concernant les améliorations apportées à son infrastructure et les modifications substantielles de ses procédures internes liées à la fonction de banque dépositaire. Après analyse dudit rapport, la CSSF retient que UBSL a fourni les preuves et garanties d'avoir en place l'infrastructure et les règles d'organisation interne nécessaires conformément à l'injonction lui adressée et en accord avec les standards professionnels applicables au Grand-Duché de Luxembourg. La CSSF, en tant qu'autorité de surveillance prudentielle, veillera, notamment par des contrôles sur place, au respect continu en pratique de ces mesures.

* * *

La CSSF a eu l'occasion de souligner que la législation luxembourgeoise qui s'impose à une banque dépositaire luxembourgeoise comme gardien des actifs d'OPC reflète fidèlement les dispositions de la directive du Conseil européen 85/611/CEE et que la responsabilité de la banque n'est notamment pas affectée par le fait de confier à un tiers tout ou partie des actifs d'un OPC dont elle a la garde. La CSSF tient à rappeler dans ce contexte le principe général de droit civil d'après lequel la banque dépositaire est tenue vis-à-vis de ses clients déposants, en l'espèce les OPC, d'une obligation de restitution des actifs dont elle a la garde. Ainsi que la CSSF l'avait déjà relevé, il appartient donc à UBSL de dédommager un OPC déposant en accord avec les obligations d'une banque dépositaire luxembourgeoise, sous réserve de clauses contractuelles contraires valides et opposables et, le cas échéant, d'une décision judiciaire en la matière.

* * *

La CSSF rappelle aussi que, faute d'arrangement extra-judiciaire, en application du principe fondamental de la séparation des pouvoirs, les juridictions de droit commun sont exclusivement compétentes pour toutes contestations qui ont pour objet des droits civils. A ce titre il appartient aux seules juridictions de droit commun de déterminer les responsabilités encourues et les préjudices à indemniser.

La CSSF veillera par ailleurs à ce que, dans le cadre de la décision judiciaire ayant ordonné la liquidation de LUXALPHA SICAV, UBSL et les différents intermédiaires luxembourgeois collaborent étroitement avec les liquidateurs dans l'intérêt de l'OPC et de ses investisseurs, notamment afin que ces derniers puissent faire reconnaître aisément leur qualité.

* * *

La CSSF continue à vérifier que tous les autres intervenants à l'égard des fonds concernés par l'affaire Madoff ont répondu à la conduite diligente à laquelle ils sont tenus par la législation luxembourgeoise. La CSSF, en tant qu'autorité publique de surveillance, a pris et prendra toutes les mesures administratives qui s'imposent envers les entités surveillées concernées.

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS D'AVRIL 2009

Communiqué de presse du 8 juin 2009

I. Situation globale

Au 30 avril 2009, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 1.592,932 milliards contre EUR 1.526,563 milliards au 31 mars 2009, soit une augmentation de 4,35% par rapport au mois de mars 2009. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en régression de 18,90%.

L'augmentation de 4,35% des actifs nets des OPC luxembourgeois au mois d'avril s'explique par une augmentation de 3,89% due à l'impact des marchés financiers et une augmentation de 0,46% provenant de l'investissement net en capital.

Les messages positifs du sommet G20 à Londres concernant la coordination des politiques macro-économiques ainsi que certains signes d'une atténuation de la dégradation des perspectives économiques au mois d'avril, ont fait que les cours des actions ont continué d'augmenter sur presque tous les marchés d'actions. En conséquence, la plupart des OPC à actions ont enregistré au mois d'avril des gains par rapport au mois précédent.

Evolution des OPC à actions au mois d'avril 2009*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	7,37%	0,27%
Actions européennes	12,87%	0,40%
Actions américaines	9,73%	-0,81%
Actions japonaises	9,09%	-1,77%
Actions Europe de l'Est	23,48%	-0,40%
Actions Asie	15,25%	4,02%
Actions Amérique latine	18,51%	0,13%
Actions autres	14,96%	1,55%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

Sur les marchés des obligations, on a observé au mois d'avril pour le segment des obligations du secteur privé une augmentation des cours ainsi qu'une réduction des spreads. Les raisons de cette évolution ont été des perspectives conjoncturelles améliorées de même qu'une diminution de l'aversion au risque des investisseurs. Ainsi par exemple, les OPC à obligations High Yield ont progressé de 8,02% au mois d'avril.

Sur le segment des obligations d'Etat par contre, les rendements des emprunts publics se sont tendus au mois d'avril. Aux Etats-Unis, dû à une réallocation des portefeuilles vers des actifs plus risqués, les cours des obligations d'Etat ont diminué. En Europe, l'impact négatif sur les cours des obligations d'Etat est resté en moyenne plus faible qu'aux Etats-Unis, ceci principalement en raison de la diminution des écarts de rendement entre les obligations d'Etat de différents pays de la zone Euro.

COMMUNIQUES DE PRESSE

En ce qui concerne les marchés monétaires, les taux des prêts interbancaires ont poursuivi leur mouvement à la baisse au mois d'avril. De même, les écarts de taux entre prêts en blanc et prêts garantis ont diminué pour ce mois, signalisant ainsi une diminution des primes de risque sur le marché monétaire.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois d'avril 2009*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,09%	1,94%
Marché monétaire en USD	0,26%	-4,14%
Marché monétaire marché global	1,02%	1,18%
Obligations européennes	1,04%	0,68%
Obligations américaines	1,37%	1,27%
Obligations marché global	2,06%	0,44%
Obligations High Yield	8,02%	2,89%
Autres	2,79%	0,75%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

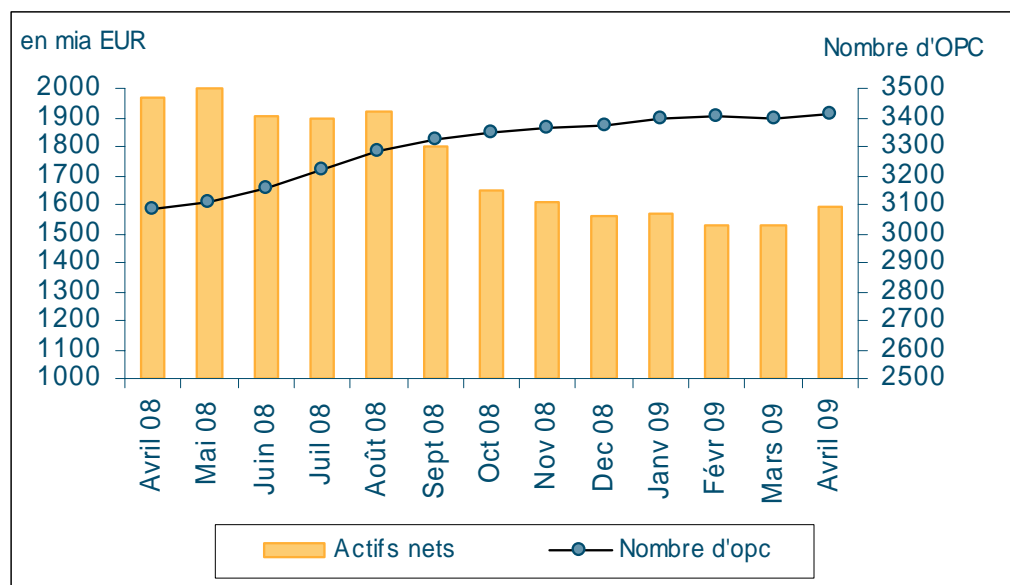
Les actifs nets des OPC Funds of Funds et des OPC à politique d'investissement diversifiée ont évolué comme suit.

Funds of Funds et OPC diversifiés au mois d'avril 2009*

	Variation de marché	Emissions nettes
Funds of Funds	2,85%	-0,13%
OPC diversifiés	3,22%	1,36%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

En somme, l'industrie des OPC luxembourgeois a enregistré au mois d'avril une variation positive se chiffrant à EUR 66,369 milliards. Cette variation positive se répartit en EUR 59,364 milliards dû à l'impact positif des marchés financiers et en EUR 7,005 milliards provenant d'émissions nettes positives.



COMMUNIQUES DE PRESSE

Le nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.415 par rapport à 3.396 le mois précédent. 2.038 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 10.800 compartiments. En y ajoutant les 1.377 entités à structure classique, un nombre total de 12.177 entités sont actives sur la place financière.

II. Ventilation des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et les FIS

Le tableau suivant montre le développement respectivement du nombre et des avoirs nets des OPC et des FIS.

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2006	1 469	1 516,540 €	552	249,916 €	217	78,394 €	2 238	1 844,850 €
31/01/2007	1 482	1 558,650 €	556	256,698 €	222	80,462 €	2 260	1 895,810 €
28/02/2007	1 490	1 568,660 €	561	259,029 €	227	81,018 €	2 278	1 908,707 €
31/03/2007	1 457	1 580,732 €	563	265,013 €	228	81,615 €	2 248	1 927,360 €
30/04/2007	1 461	1 613,851 €	571	269,882 €	244	83,263 €	2 276	1 966,996 €
31/05/2007	1 469	1 660,616 €	578	277,244 €	255	86,802 €	2 302	2 024,662 €
30/06/2007	1 492	1 675,029 €	584	283,491 €	276	88,502 €	2 352	2 047,022 €
31/07/2007	1 519	1 676,027 €	586	285,907 €	302	91,043 €	2 407	2 052,977 €
31/08/2007	1 538	1 649,820 €	585	288,727 €	337	96,757 €	2 460	2 035,304 €
30/09/2007	1 547	1 668,478 €	588	289,818 €	366	100,848 €	2 501	2 059,144 €
31/10/2007	1 599	1 713,963 €	608	297,171 €	411	112,385 €	2 618	2 123,519 €
30/11/2007	1 639	1 652,126 €	618	294,554 €	504	117,117 €	2 761	2 063,797 €
31/12/2007	1 653	1 645,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,107 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,563 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €

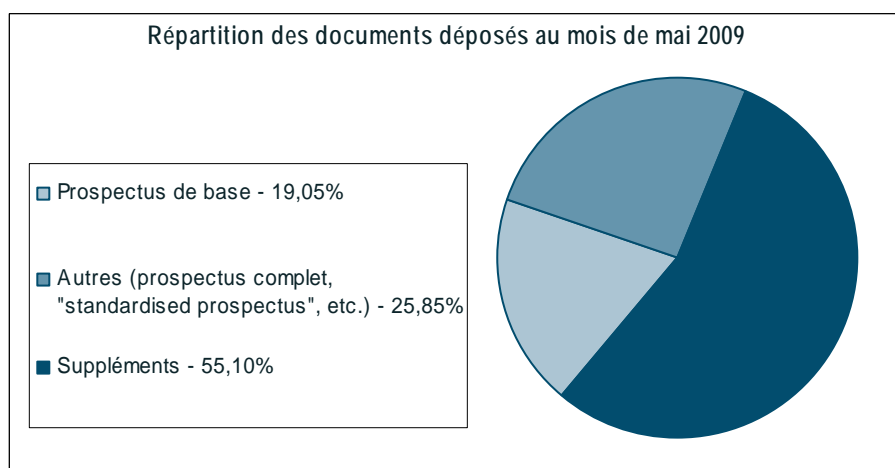
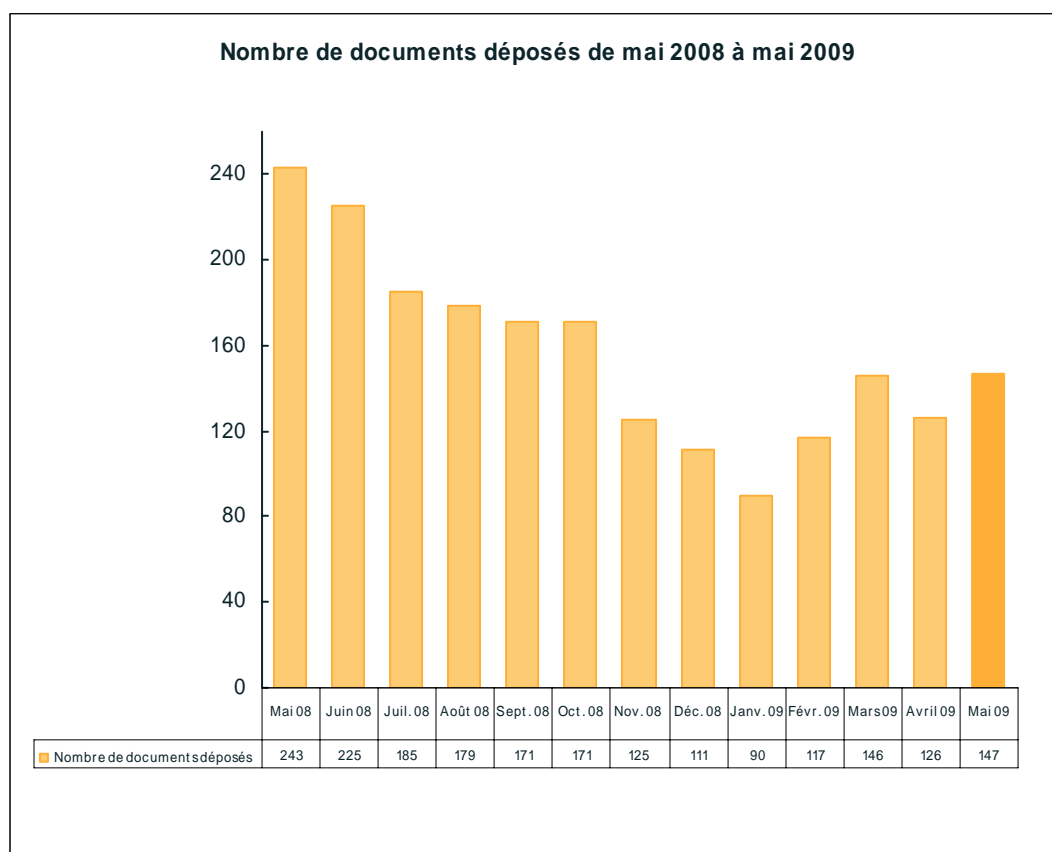
PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES : STATISTIQUES

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. ACTIVITE D'APPROBATION

1.1. Demandes d'approbation

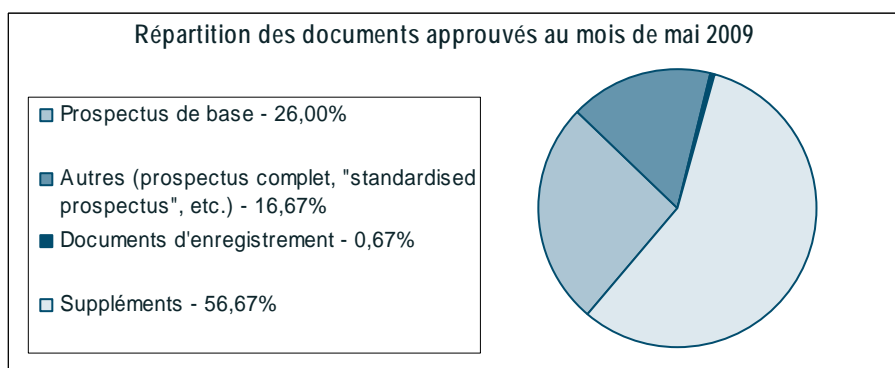
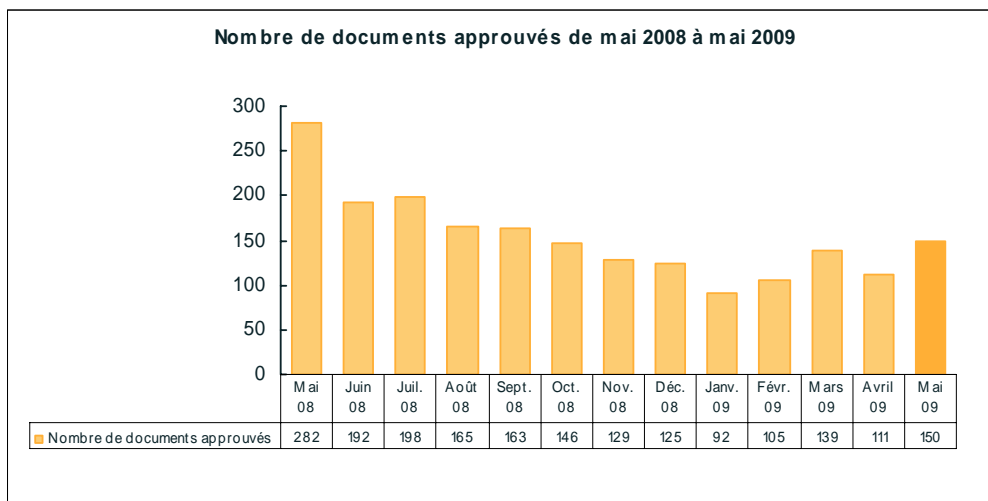
Pour le mois mai 2009, un total de 147 demandes d'approbation a été déposé à la CSSF dont 38 prospectus, 28 prospectus de base et 81 suppléments.



PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES : STATISTIQUES

1.2. Documents approuvés

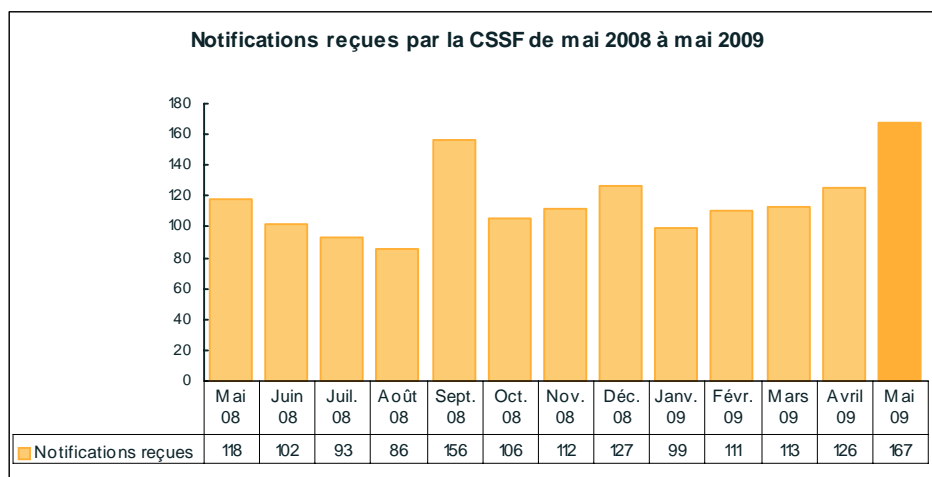
Pour le mois mai 2009, un total de 150 documents a été approuvé par la CSSF dont 25 prospectus, 39 prospectus de base, 1 document d'enregistrement et 85 suppléments.



2. ACTIVITE DE NOTIFICATION

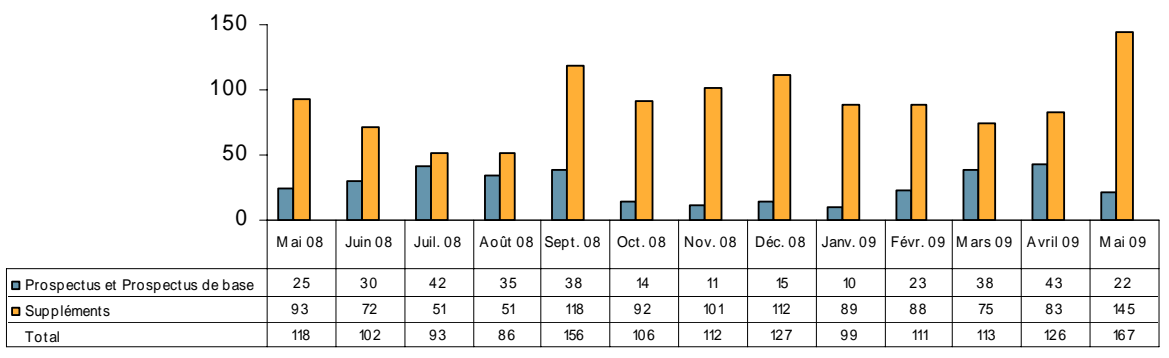
2.1. Notifications reçues par la CSSF

Pour le mois mai 2009, la CSSF a reçu 167 notifications (relatives à 22 prospectus et prospectus de base et à 145 suppléments) en provenance des autorités compétentes de plusieurs Etats membres de l'Union européenne.



PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES : STATISTIQUES

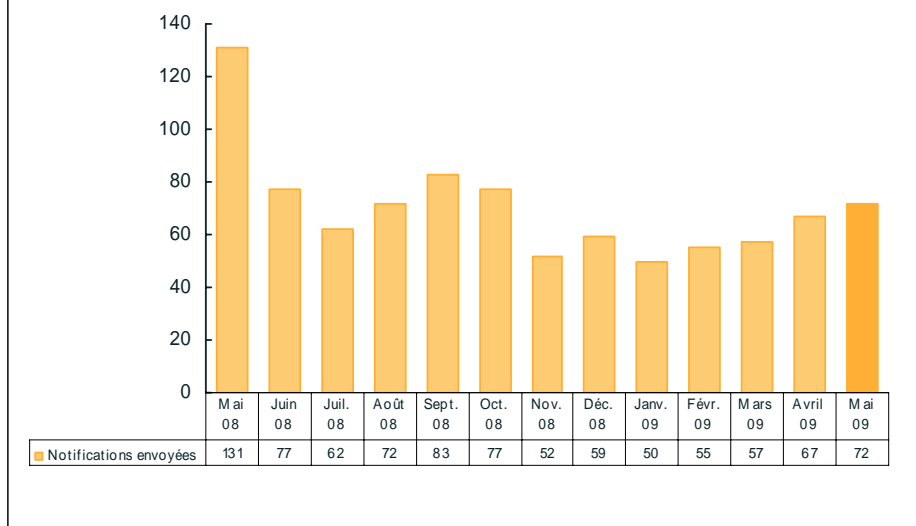
Evolution et répartition des notifications reçues par la CSSF



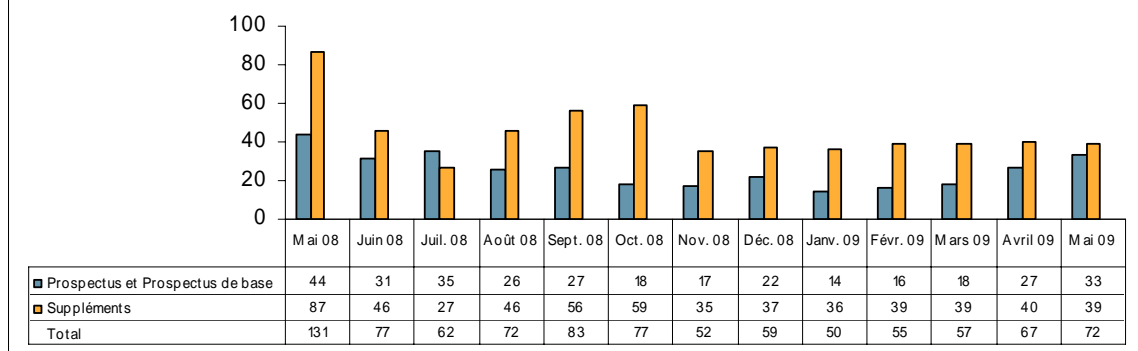
2.2. Notifications envoyées par la CSSF

Pour le mois mai 2009, la CSSF a envoyé des notifications pour 72 documents* (33 prospectus et prospectus de base et 39 suppléments) approuvés par ses soins vers les autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne.

Notifications envoyées par la CSSF de mai 2008 à mai 2009



Evolution et répartition des notifications envoyées par la CSSF



* Ce chiffre correspond au nombre de documents pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Retraits :

Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Frankfurt (Allemagne), succursale de Luxembourg

Fusion avec Commerzbank AG, Francfort (Allemagne), Zweigniederlassung Luxembourg le 11 mai 2009.

EVLI Bank Plc, succursale de Luxembourg

Arrêt des activités le 29 mai 2009.

Changements de nom :

Commerzbank AG, Zweigniederlassung Luxembourg est devenu

Commerzbank AG, Filiale Luxembourg

LRP Landesbank Rheinland-Pfalz, Niederlassung Luxembourg est devenu

Landesbank Baden-Württemberg, Luxembourg Branch

The Bank of New York (Luxembourg) S.A. est devenu

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Changements d'adresse :

Banco di Brescia S.p.A., succursale de Luxembourg

37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

UBI Banca International S.A.

37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouvelles autorisations :

ARENDT SERVICES S.A.

14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 30 avril 2009.

DEALIS FUND OPERATIONS S.A.

5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

Agent de communication à la clientèle et Agent administratif du secteur financier.

Autorisation ministérielle du 28 mai 2009.

Retrait :

INTESA DISTRIBUTION INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Fusion le 15 mai 2009.

Elargissements de statut :

EUROPEAN VALUE PARTNERS ADVISORS S.à R .L.

Ajout de statut de gérant de fortunes à ceux de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers, de commissionnaire, de distributeur de parts d'OPC pouvant accepter ou faire des paiements, d'agent teneur de registre, d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier.

LISTES OFFICIELLES

CETREL S.A.

10, Parc d'Activité Syrdall, L-5366 Munsbach

Ajout du statut de professionnel du secteur financier à qui s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier à l'exclusion des catégories de PSF visés par les sous-sections 1, 2 et 3 du même chapitre à ceux d'agent de communication à la clientèle, d'agent administratif du secteur financier, d'opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier et d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier.

Changement de nom :

EURO-VL LUXEMBOURG S.A. est devenu

SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG

Changement d'adresse :

STANDARD CHARTERED FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

■ LISTE DES SOCIETES DE GESTION

Retrait :

CR FIRENZE GESTION INTERNATIONALE S.A.

Changements de nom :

AIG INTERNATIONAL TRUST MANAGEMENT S.A. est devenu

FALCON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG)

STANDARD CHARTERED INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., est devenu

THREADNEEDLE MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Changement d'adresse :

ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A.

6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach

UBI Management Company S.A.

37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

■ LISTE DES SICAR

Nouvelles sociétés :

4RAE RENEWABLE AND ALTERNATIVE ENERGY INVESTMENTS S.C.A. SICAR

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

ARCANO GLOBAL OPPORTUNITY II (SCA) SICAR

19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

PATENTPOOL IP S.A. SICAR

2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

Changement de nom :

ZBI SCAIAP OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND ONE S.C.A., SICAR est devenu

ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND ONE S.C.A., SICAR

LISTES OFFICIELLES

Changement d'adresse :

DELTA SPAIN S.à R.L., SICAR

1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois d'avril 2009 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois

Inscriptions

1) OPC partie I :

- ALLIANZ VOLATILITY STRATEGY, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- ASSENAGON CREDIT, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- AXA IM CASH, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- BELLEVUE FUNDS (LUX), 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- BEST BALANCED CONCEPT OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- COMINVEST SYSTEMATIC RETURN DYNAMIC, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- DWS CORPORATE BOND BASKET 2014 II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS NOVA MULTI CHANCE I, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS NOVA MULTI CHANCE II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS NOVA SOLUTION I, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS NOVA SOLUTION II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS NOVA SOLUTION III, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS RENTEN DIREKT 2014 III, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS UNTERNEHMENSANLEIHEN DIREKT 2014 III, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EURIZON OPPORTUNITA, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- FRANCKEN FONDS, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- UNIEURORENTA CORPORATES 40 (2014), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIPFANDBRIEFE 2014, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) OPC partie II :

- HAIG ASAHI-INVESTMENTFUND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- OAI HEDGE FUND SICAV, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

3) FIS :

- AVANA I FCP-FIS, 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- AVANA II FCP-FIS, 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- EIM CLEAR FUND, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- KAROO INVESTMENT FUND S.C.A. SICAV-SIF, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- KCD MIKROFINANZFONDS (FIS), 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- LOMBARD ODIER STRATEGIES, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- MU ABERDEEN FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- OAI PRIVATE EQUITY FUND SICAV, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- OPTIMUM EVOLUTION REAL ESTATE FUND SIF, 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- PHILOS CURRENCY FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- QS REP SCA SIF, 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
- S. U. P. AQUARIUS SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. ARIES SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. CAPRICORN SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. GEMINI SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. LEO SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. LIBRA SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. TAURUS SICAV-FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Retraits

1) OPC partie I :

- ASSENAGON II, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- ASSET MANAGEMENT MODEL SICAV, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- BFT LUX FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- DNB NOR FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- DWS EUROCASH PLUS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS MULTI DYNAMIC GARANT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- SEB EUROCASH SPEZIAL, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- SEB EUROPAPLEX, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- SEB GLOBALPLAYERS, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- TN INTERNATIONAL PORTFOLIO OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- URQUIJO PREMIER SICAV, 50, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) OPC partie II :

- AMERROSEC, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- CARMIGNAC ALTERNATIVE INVESTMENTS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- EUROSEC FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3) FIS :

- ARAB INVESTOR FUNDS, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- VALORTIS SELECT FUND I, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- VALORTIS SELECT FUND II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- VALORTIS SELECT FUND III, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **149** (31 mai 2009)

Somme de bilans : **EUR 875,496 milliards** (30 avril 2009)

Résultat avant provisions : **EUR 5,85 milliards** (31 décembre 2008)

Emploi : **26 961 personnes** (31 mars 2009)

Nombre d'OPC : **3 426** (12 juin 2009)

dont 888 fonds d'investissement spécialisés (FIS)

Patrimoine global : **EUR 1 592,932 milliards** (30 avril 2009)

Nombre de SICAR : **221** (12 juin 2009)

Nombre de fonds de pension : **13** (31 mai 2009)

Nombre de sociétés de gestion : **191** (31 mai 2009)

(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **2 357 personnes** (31 mars 2009)

Nombre de PSF : **266** (31 mai 2009)

Somme de bilans : **EUR 26,166 milliards** (30 avril 2009)

Résultat net provisoire : **EUR 539,76 millions** (30 avril 2009)

Emploi : **13 434 personnes** (31 mars 2009)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **23** (31 mai 2009)

Emploi total dans les établissements surveillés : **43 196 personnes** (31 décembre 2008)

Emploi total dans les établissements surveillés : **42 752 personnes** (31 mars 2009)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu